




**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-98**

**Séance publique du**

**31 mars 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150331- lmc163341-DE-1-1
Date de signature : 02/04/2015
Date de réception : jeudi 2 avril 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE  
FAÇADE DANS LE CENTRE ANCIEN**

Le 31 mars 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/03/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Christine BERNARD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Liliane PIERRON, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA, Madame Françoise TERME à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.  
Secrétaire : S.DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.09

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services  
Direction Des Musées & Du Patrimoine  
Culturel

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2015

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. GALLESE Alexandre

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LA  
RESTAURATION DE FAÇADE DANS LE CENTRE ANCIEN- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville est régulièrement saisie de demandes de subventions pour travaux de ravalement de façade sur rue ou places publiques, réalisés dans le périmètre élargi du Secteur Sauvegardé.

Par délibération du conseil municipal n°2010-219 du 3 mars 2010, modifiée par délibération n°2013.120 du 18 mars 2013, il a été décidé que le système d'attribution de subventions serait amélioré dans trois directions : légère extension du périmètre d'intervention (alignement opposé des boulevards), simplification / revalorisation des taux et modification des critères.

Ainsi, il est à présent institué un montant de 28 € le m<sup>2</sup> décompté comme suit : un taux unique de 21 € m<sup>2</sup> de façade, auquel vient s'ajouter un tiers de cette somme, soit 7 €, au titre de la participation votée par la Communauté du Pays d'Aix, avancée par la Ville et récupérée en fin d'exercice.

Par ailleurs, il a été décidé de prendre en compte les critères de subventions suivants :

- la mise en peinture des façades entières pour lesquelles la technique de la chaux serait un contresens et cela selon le même taux,
- le changement ou la restauration des menuiseries, des ferronneries et des corniches à concurrence de 15 % du montant TTC de la facture acquittée.

En conséquence, le tableau ci-joint présente les attributions proposées sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiment de France.

En conclusion, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans l'annexe jointe ;
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 34 815,09 € sera imputé sur la ligne budgétaire 90824-20422-1612, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** M. le Trésorier Municipal d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme de 6 713 € au vu de l'état annuel transmis à la Communauté du Pays d'Aix, la Ville faisant l'avance aux particuliers.

DL.2015-98 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FAÇADE DANS LE CENTRE ANCIEN-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/04/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVERGARDE**  
Subventions accordées (Ville – C.P.A.)

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Participations en €						Montant de la subvention
		Mètres	Ville (21 € le m <sup>2</sup> )	C.P.A. (7 € le m <sup>2</sup> )	S/Total	Menuiserie, ferronnerie et corniche (15% du montant des travaux subventionnable)		
						Montant subventionnable	15%	
M. FASTIER Ste VH2R Espace de la beauvalle hall C 6, rue Mahatma Gandhi 13090 Aix en Provence	4, boulevard du Roi René	251	5 271,00 €	1 757,00 €	7 028,00 €	11 661,70 €	1 749,26 €	8 777,26 €
Immobilier Gestion Consultant Mme Varaigne SDC 1, rue du plan Residence Vendome Rotonde 90 Avenue Napoleon Bonaparte 13100 Aix en Provence	1, rue du plan	185	3 885,00 €	1 295,00 €	5 180,00 €	4 087,40 €	613,11 €	5 793,11 €
Mme BADILLO Francine 3T boulevard Ferdinand de Lesseps 13090 Aix en Provence	7, Bis rue des Guerriers	98	2 058,00 €	686,00 €	2 744,00 €	10 647,25 €	1 597,09 €	4 341,09 €
Mme GILLES Hélène 6, boulevard du Roi René 13100 aix en Provence	6, boulevard du Roi René	250	5 250,00 €	1 750,00 €	7 000,00 €	11 416,90 €	1 712,54 €	8 712,54 €
CG IMMO Mme ESTEVE Jessyca SDC 17, avenue Victor Hugo Le square bat A 130, avenue de Pérouse 13100 Aix en Provence	17, avenue Victor Hugo	175	3 675,00 €	1 225,00 €	4 900,00 €	15 273,93 €	2 291,09 €	7 191,09 €
TOTAL .....			20 139,00 €	6 713,00 €	26 852,00 €		7 963,09 €	34 815,09€